
Adresse du comité de surveillance révolutionnaire du district de
Strasbourg à la Convention nationale, lors de la séance du 16
brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance révolutionnaire du district de Strasbourg à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 447;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21632_t1_0447_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

bonheur que nous promettoit la mort du tyran. Nous attendions le regne de la vertu, qui n'existoit que dans le desir de l'homme vertueux; vous venez d'en réaliser la pratique dans votre adresse au peuple français.

Que le scelerat tremble, son regne n'est plus! que celui qui ne fut qu'égaré rectifie ses erreurs, et que tous se rallient autour de vous et ne reconnoissent que vous! toutes corporations qui voudroient vous rivaliser en pouvoir est un cancer politique, qu'il faut s'empresse d'extirper.

Liberté, Egalité, Vertu, Justice : telle sera désormais la devise des français.

Vive la Convention nationale.

Les administrateurs et l'agent national du district de Cherbouurg.

MARMION, *président*, DEVILLER, *agent national et 6 autres signatures.*

b

[*Le comité de surveillance révolutionnaire du district de Nantes à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (36)

Citoyens Representants

Par votre adresse au peuple françois vous lui rappelez encore une fois que la justice et la vertu sont à l'ordre du jour; mais vous le rappelez aussi aux grands principes de justice et de sévérité en maintenant le gouvernement révolutionnaire. Toute la République s'empresera sans doute de vous féliciter sur les sages mesures que vous prenez pour contenir les factieux et les intrigants de toutes especes; les membres composant le comité vous felicitent aussi en particulier et vous jurent de ne jamais connaitre d'autre point de ralliement que la masse de la Convention nationale qui peut seule conduire la révolution a son but et perfectionner le gouvernement republicain.

Salut, union et fraternité.

PAILLOU, *président et 6 autres signatures.*

c

[*Le comité de surveillance révolutionnaire du district de Strasbourg à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (37)

Citoyens Représentans

Jaloux de nous empresser à vous temoigner notre attachement pour la Convention nationale et ses principes de justice; nous avons vû aussi avec la plus grande satisfaction votre adresse au peuplc français, nous ne pouvons qu'applaudir aux principes sacrés qu'elle contient et aux intentions que vous y manifes-

tés pour le bonheur du peuple. Nous jurons de mettre en pratique toutes les instructions qu'elle renferme; nous terminons, citoyens représentans, à vous inviter à rester à votre poste, et à continuer à terrasser tous les intriguans et les continueurs de robespiere et nous vous jurons de ne reconnoître d'autre point de ralliement, que la seule Représentation nationale.

Les membres du comité.

DUEZ, *président et 9 autres signatures.*

d

[*Les membres composant le comité révolutionnaire provisoire du district de Guéret à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (38)

Liberté, Égalité, fraternité ou la Mort.
Guerre aux tirans, aux conspirateurs
et à tous les oppresseurs du peuple.

Représentans

Vôte adresse au peuple français est un chef d'oeuvre et prouve combien vous êtes dignes de le représenter. Restez donc à vôte poste pour déjouer et punir les conspirateurs, réduire au néant l'aristocratie sous telle forme qu'elle se reproduise, et protéger les patriotes.

Maintenez dans toute sa vigueur le gouvernement révolutionnaire, jusqu'à la paix, sa sévère justice dirigée par vous, peut seule conduire au port le vaisseau de l'état.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

TIXIER, *président et 9 autres signatures.*

e

[*Le conseil général de la commune de Montpellier à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (39)

Représentans du Peuple.

Le conseil général de la commune de Montpellier, attentif à tous les evenemens qui interressent la chose publique, s'empresse d'applaudir à l'adresse sublime, que vous venez de proclamer.

Vous avés rappellé des principes immuables, des verités eternelles, sur lesquelles reposent essentiellement les droits sacrés de la liberté et de l'association civile.

Tous les Français, tous les amis de l'ordre, doivent se rallier à la voix de la Convention nationale.

(36) C 324, pl. 1392, p. 2. *M. U.*, XLV, 314.

(37) C 324, pl. 1392, p. 15.

(38) C 324, pl. 1392, p. 14.

(39) C 324, pl. 1392, p. 13.